BAC DE SES · SESSION 2026

EC2 · Étude d’un document

Métropole (septembre) | Jour 1 | 26-SESJ1ME3 | Mobilité sociale

Appréciation de sa propre profession par comparaison avec celle de son père : caractériser les réponses des enfants de cadres, puis montrer qu’il existe des limites aux tables de mobilité.



LES CONSEILS DE TON PROF

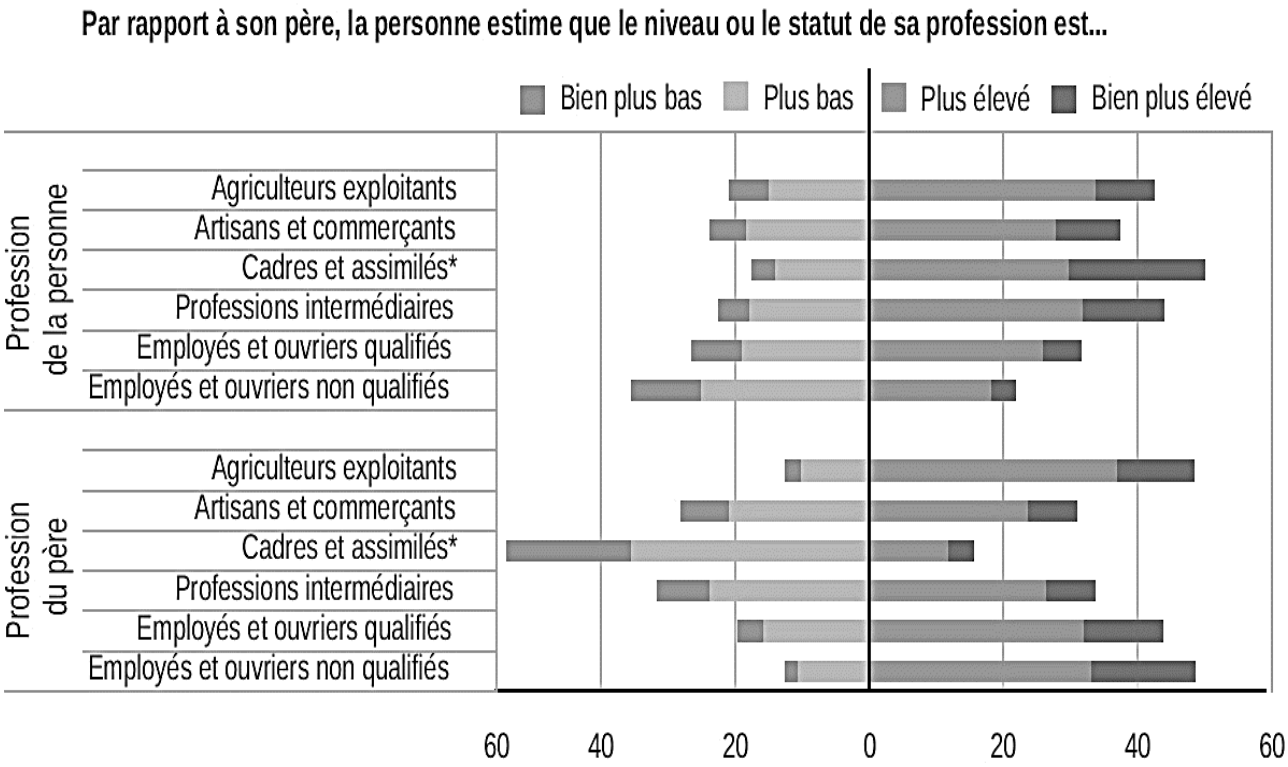
Pour réussir cet exercice

- Présente le document avec la méthode SALUT : Source, Année, Lieu, Unité, Titre.
- N’oublie pas de mobiliser plusieurs données pour répondre à la question.
- Réponds avec la méthode AEI : Affirmation, Explication, Illustration, en utilisant les données du document pour l’illustration.
- Temps conseillé : environ 45 minutes.

Besoin d’un coup de pouce ?
Des sujets corrigés, des fiches de révision et des quiz t’attendent dans l’appli SOS SES : app.sosses.fr

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Appréciation de sa propre profession par comparaison avec celle de son père (en %)



***** Cadres et assimilés : Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus.

Champ : France métropolitaine, personnes de 30 à 59 ans.

Source : d'après Tiaray RAZAFINDRANOVONA, « Malgré la progression de l'emploi qualifié, un quart des personnes se sentent socialement déclassées par rapport à leur père », *Insee première*, Enquête Formation et Qualification Professionnelle 2014-2015, n° 1659, 12 juillet 2017.

Lecture : Un peu plus de 20 % des agriculteurs exploitants considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas ou bien plus bas que celui de leur père. Un peu moins de 15 % des personnes dont le père fut agriculteur exploitant considèrent que le niveau ou le statut de leur profession est plus bas ou bien plus bas que celui de leur père.

Questions :

1. À l'aide des données du document et d'un calcul simple, vous caractériserez les quatre types de réponse d'une personne dont la « profession du père » est « cadres et assimilés ». *(2 points)*

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez qu'il existe des limites aux tables de mobilité comme instrument de mesure de la mobilité sociale. *(4 points)*